FONCTIONS ET MISSIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS SUR UNE COMPETITION

	CLUB ou ORGANISATEUR	*ARBITRE*	*GESTIONNAIRE DE TABLE DE MARQUE*	*DELEGUE*	*JURY*
	Est responsable du volet organisationnel et sécurité de la compétition :	**Est responsable du volet sportif de la compétition**	**Est responsable du volet administratif et de la table de marque durant la compétition :**	**Est le représentant de la FFPJP, du comité départemental ou du comité régional**	**Est l'instance décisionnelle sur la compétition**
Généralités	✓ Met à dispositions les locaux et le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition (podium, branchements électriques, sonorisation...) ✓ Trace les terrains ✓ Déclare et gère la vente des boissons dans le respect de la règlementation en vigueur (catégorie 2) ✓ Assure la protection des biens et personnes présentes sur le site (en particulier l'ensemble des officiels présents ✓ Prévoit le poste de secours ou le matériel de premier secours (trousse + le numéro de téléphone des médecins de garde) nécessaire en fonction du type de compétition et, s'enquiert de la présence et la mise à disposition d'un défibrillateur	✓ Est présent une heure avant le démarrage de la compétition, vérifie la conformité des terrains en collaboration avec le délégué ✓ Fait appliquer le règlement ✓ Assiste à l'enregistrement des équipes et au tirage au sort (excepté lors de compétition avec inscription à l'avance ou lors de la présence du délégué) ✓ Met en place le jury en cas d'absence de délégué, dont il fait obligatoirement partie. ✓ Gère tous les incidents sportifs et comportementaux en lien avec la compétition se déroulant sur et hors des terrains. Etablit le cas échéant un rapport d'incident, pour tous faits relevant d'infraction au code de discipline et des sanctions	✓ Fournit le matériel nécessaire à la bonne gestion de la table de marque ou utilise le matériel mis à disposition par l'organisateur (lecteur, graphique, logiciel fédéral, fiches de jeu, feuilles de match) ✓ Met à jour sa base de données informatiques ✓ Distribue les fiches de jeu.	Est obligatoirement le Président du Jury est organise à ce titre les réunions de Jury. ✓ Il doit faire appliquer les règles dans leur intégralité. Il supervise et coordonne le déroulement de la compétition (inscription et tirage au sort) et à ce titre travaille en bonne intelligence avec l'arbitre, l'organisateur et le gestionnaire de table de marque. ✓ Renseigne et transmet à la FFPJP (au Comité ou au Comité Régional) les différents documents servant à l'évaluation et au compte rendu de la compétition. ✓ Il est responsable du respect de l'homogénéité ou de la conformité des tenues. ✓ Valide la répartition des indemnités proposée par le GTM. ✓ Il a obligation de faire remplir le compte rendu de la compétition par l'arbitrage	Lors de compétition avec un délégué désigné, ce dernier est automatiquement le président du jury ✓ Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition pour les règles techniques de jeu, les arbitres et le jury d'une compétition officielle préalablement constitué et réglementairement affiché à la table de marque (trois membres minimum, quatre membres maximum dont un faisant office de Président) peuvent, à titre conservatoire, prendre des mesures disciplinaires qui se traduisent par l'élaboration d'un rapport d'incident transmis à la FFPJP, au Comité Départemental ou Régional en fonction de la nature de la compétition. ✓ En l'absence de délégué désigné, le président est choisi parmi les personnes composant le jury. ✓ Dans tous les cas de figure l'arbitre principal de la compétition fait partie du jury ainsi que l'organisateur ou son représentant. ✓ L'arbitre avise les personnes candidates à faire partie du Jury qu'elles doivent rester jusqu'à la fin de la compétition
Inscriptions	✓ Gère l'encaissement des engagements ✓ Prévoit un fond de caisse suffisant au bon déroulement des inscriptions.	✓ Surveille et contrôle l'enregistrement des licences par la table de marque ✓ Autorise l'inscription informatique de joueurs sans licence en respectant les décisions règlementaires du règlement administratif et sportif de la FFPJP.	✓ Enregistre informatiquement ou manuellement les licences. ✓ Affiche • La liste des équipes engagées, • Le jury, • Le tirage au sort Etablit les fiches de jeu		
Calcul des prix	✓ Fournit la caisse comprenant les espèces (ou chèques) correspondant au montant total des prix (engagements + dotation) ✓ Propose la répartition des indemnités aux joueurs. ✓ Gère la répartition, la distribution des indemnités suivant les modalités validées.	✓ Valide la répartition des indemnités proposée en l'absence de délégué	✓ Contrôle, à l'aide du logiciel fédéral, la répartition des prix, la soumet à l'approbation de l'organisateur et à la validation du délégué.		
Tenue du Graphique et de la table de marque			✓ Gère la table de marque : • Enregistre les résultats et effectue les tirages au sort tout au long de la compétition • Établit les fiches de jeu ✓ Déclenche le paiement des indemnités dues aux équipes concernées		
Fin de la compétition	✓ Indemnise l'Arbitre (sur présentation de la note de frais)	✓ Signe la feuille de match proposée par le gestionnaire de table de marque en mentionnant s'il y a lieu toute information utile (faits particuliers) ✓ Il renseigne le compte rendu sur les Tops ✓ Transmet si besoin le rapport d'incident établit par ses soins	✓ Transmet au club ou comité, les feuilles de match, le graphique et les fichiers correspondants		